

## Commission Fiction du mercredi 13 mars 2024 Compte-rendu

### Ordre du Jour

- Point debrief de la commission de suivi de notre accord avec Amazon
- France Télévisions : position sur les droits en fiction
- Renégociation de la convention collective : création de la filière fiction
- Tour de table sur l'application des accords avec les scénaristes et les réalisateurs
- Tour de table des sujets à aborder en vue d'une rencontre avec les agents
- Séries mania
- Divers

### Debrief de la commission de suivi de l'accord Amazon

La première réunion de suivi de l'accord signé en décembre 2022 avec Amazon Prime s'est tenu le 6 mars dernier. L'accord est valable jusqu'à fin 2025.

Cette réunion était initiée par Amazon, ce qui montre un réel engagement de leur part à suivre cet accord. Sur l'année 2023, Amazon a participé à 27 créations (*Originals* et acquisitions tous genres confondus).

En revanche, Amazon refuse toujours de transmettre le nombre de ses abonnés. L'Arcom réfléchit actuellement à un renforcement de ses compétences pour obtenir l'accès aux données des SMAD.

Le fonctionnement d'Amazon diffère selon qu'il s'agisse d'*Originals* ou d'une acquisition.

- *Originals* : Amazon finance à 100 %. Le producteur devient un producteur exécutif et Amazon est davantage interventionniste.
- Acquisitions : elle peut être pour une première ou deuxième fenêtre avec un partenaire linéaire. Amazon ne participe pas au développement, mais s'engage sur un projet porté par le producteur, avec un financement plus faible. Le SMAD est moins interventionniste sur l'artistique.

Une adhérente fait part de son expérience : en *Originals*, Amazon finance en développement les coûts direct de droits d'auteur. Il faut attendre l'épisode 2 pour le paiement des producteurs. Amazon a son droit de regard et dernier mot sur le casting, le texte, le choix du réalisateur. La rémunération du producteur est un salaire de producteur exécutif, mais il n'y a pas de crédit d'impôt pour la société. Amazon peut obliger à créer une société spécifique pour le projet afin de bénéficier d'aides et des fonds.

Le CNC cherche un procédé pour éviter que les projets français soient exclus du crédit d'impôt international.

Des discussions sont en cours avec le CNC pour inciter les plateformes à travailler en production déléguée avec les producteurs français.

- Le SPI va prendre rendez-vous avec Vincent Villette sur ce sujet.

#### A noter :

- Le double fenêtrage intéresse Amazon qui souhaite y adhérer davantage. La plateforme accepte d'être en 2<sup>ème</sup> fenêtre de diffusion.
- En programmation, la stratégie est d'organiser des mises en avant des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> vies des œuvres, avec un travail de promotion
- Amazon est très attachée aux normes environnementales et travaille pour obtenir une norme d'éco-production.  
    Au sujet de l'éco-production, le SPI participe depuis l'automne 2023 à un travail intense (27 réunions – 7 groupes de travail) avec syndicats et institutionnels pour aboutir à un référentiel Afnor qui sera sans doute applicable en 2025.
- Amazon estime que la durée d'exploitation des œuvres n'est pas suffisante. Mais le SPI restera ferme car nous ne négocions pas à nouveau l'accord.
- Pour les acquisitions (non *originals*), la plateforme est apparemment prête à renoncer à certains droits monde.
- Amazon est prêt à lister les œuvres qui entrent dans leurs obligations lorsqu'ils auront l'accord de l'Arcom.

#### Lignes éditoriales :

- Histoires à raconter « autrement ».
- Documentaires thématiques, sur des personnalités connues.

#### Coordonnées :

- Originals* : Thomas Dubois - [thomas.dubois@amazonstudios.com](mailto:thomas.dubois@amazonstudios.com)
- Acquisitions : Sahar Beguery - [sbaghery@amazon.co.uk](mailto:sbaghery@amazon.co.uk)

## France Télévisions

La Ministre de la Culture a décidé de réformer l'audiovisuel public.

Le SPI craint la création d'une holding (la précédente Ministre s'y était opposée).

La réforme prévoirait davantage de coopération avec l'INA et Radio France, donc un renforcement de la production dépendante.

Le 12 mars, la ministre a évoqué la possibilité d'une fusion des entreprises de l'audiovisuel public, mais sans détails et en précisant que le COM de FTV doit être finalisé avant.

La loi qui devait être adoptée au printemps 2024 pour que tout soit en ordre de marche pour 2025 prend du retard et devrait être finalisée pour fin 2024.

- Le SPI a rendez-vous ce vendredi 15 mars au Ministère de la culture.

Les négociations pour un nouvel accord avec France Télévisions ont été interrompues, unilatéralement par FTV, fin janvier 2024.

L'accord précédent, signé en 2019, s'applique jusqu'à fin 2024.

Le SPI s'est aperçu qu'après cette rupture de négociation, France TV a stoppé et/ou ralenti la transmission des contrats aux producteurs. Après un courrier intersyndical de la CISA à France Télévisions et une alerte auprès du Ministère de tutelle, la situation s'est débloquée.

Les demandes de France TV :

- Une part de coproduction au-delà de 50 % de financement de l'œuvre.
- Des droits plus longs et à 360° car l'objectif est d'aller toujours davantage vers le numérique.

Or, nous ne pouvons pas accepter des droits supérieurs à ceux conclu avec TF1 qui en outre, rachète pour des chaînes de la TNT.

Nous envisageons de donner la possibilité d'accéder à des droits à 360° sous 50 % de financement, mais avec des durées très réduites, pour libérer les droits plus vite et pouvoir vendre l'œuvre sur un second marché.

Actuellement, l'accord porte l'accès à la coproduction pour FTV à partir de 60% de financement par le groupe et accorde la VOD jusqu'à 12 mois, ou 9 mois selon le niveau de financement.

Le SPI maintiendra ce seuil de 60% pour le documentaire et le spectacle vivant.

## Renégociation de la Convention Collective

Le SPI entre en discussion le 14 mars avec les syndicats de salariés pour réorganiser la convention collective autour de 4 filières : Fiction, Documentaire, Spectacle Vivant, Flux. (La CGT, hostile à la réorganisation en filières n'avait pas signé l'accord de fin de grève cet hiver).

En fiction, les syndicats d'employeurs devront défendre le maintien d'un double barème selon qu'il s'agit de fictions lourdes ou légères.

Le SNTPT, favorable à la discussion, risque néanmoins de vouloir aligner la Fiction TV sur le cinéma.

L'objectif est d'aboutir à un accord avant l'été, ce qui est très ambitieux.

### Application des accords scénaristes et réalisateurs – discussions avec les agents

Il est très important de relever les retours des adhérents suite à la signature des accords, surtout au moment où vont débiter les discussions avec les représentants des agents.

- Les agents n'ont pas participé aux discussions sur l'accord scénaristes-réalisateurs et le rejettent donc en bloc.
- Il y a des désaccords sur le nombre de versions ou sur les versions de tournages – les agents ne comprennent pas.
- Les agents refusent de négocier sur un prix global du scénario ou des bibles. Ils veulent des négociations de gré à gré en fonction du diffuseur.
- Les agents demandent des options (même une seule page) sur des bibles pas encore écrites.
- Les agents demandent une indexation sur le budget d'une série, ce qui oblige les producteurs à prévoir des paliers.

Or, :

- Il n'est pas obligatoire d'attendre le nom du diffuseur. Il faudrait plutôt négocier en fonction de l'économie de la série.
- L'indexation est prévue, mais en développement.
- Il ne faut pas confondre développement et budget de la série.

Un adhérent annonce toujours négocier en « pré bible fixée ».

20.000 € même si la bible ne fait que quelques lignes :

6.000 € option minimum puis 11.000 € à la convention puis atteinte des 20.000 €.

Normalement le minimum est de 6.000 €. Souvent, les auteurs demandent 10.000 € en argumentant que les séries s'arrêtent parfois en cours. Ils veulent sécuriser leurs revenus.

Il a toujours été accepté qu'en cas de désaccord auteur-producteur, le producteur est libre de choisir un autre auteur.

Retour d'expérience sur la revalorisation des pourcentages :

Les demandes portent de plus en plus sur 10% des RNPP.

#### Scénaristes sur le plateau

Il existe souvent des tensions avec les scénaristes lorsque les réalisateurs retravaillent le scénario.

Il faut préciser que le producteur a le droit de procéder à des changements.

Un adhérent a fait venir ses scénaristes sur le plateau pour leur permettre d'avoir un regard sur les changements apportés. Ils ont ainsi pu suivre la cohérence de la série compte tenu des changements.

Les scénaristes ne sont pas habitués à être présents sur les tournages, mais certains qui souhaitent venir exigent une contractualisation de cette présence. Même si cela a un sens, il faut que cela reste exceptionnel et il ne faut pas sanctuariser cette pratique.

Cette présence peut être par ailleurs une difficulté pour le réalisateur ; il faut que la venue du scénariste reste une visite de courtoisie.

Certains scénaristes demandent même à être présents au montage ; d'autres encore ont demandé des parts de coproduction ou un droit de regard sur le choix des musiques ou des décors...

C'est un signe d'enthousiasme, mais il ne faut pas leur permettre un droit décisionnaire. Peut-être faudrait-il envisager un encadrement de la pratique ?

### Showrunner

Le titre de showrunner est de plus en plus demandé.

Il existe un problème de définition que nous avons résolu dans le cadre de notre accord signé avec les scénaristes en 2023, le Showrunner est un « auteur référent de l'atelier d'écriture ».

Cependant, le showrunner ne participe pas à la direction des comédiens ni au choix des comédiens. Dans un contrat il faudrait toujours stipuler que la décision finale revient au producteur en accord avec le réalisateur.

## Séries Mania

Comme chaque année, le SPI aura un stand à Séries Mania, situé au business lounge.

Dès le lundi 18 mars, en parallèle du festival, le SPI participera à une rencontre Franco-Espagnole, dans le but de développer des coproductions. Les producteurs espagnols sont des producteurs exécutifs car ce sont les chaînes qui détiennent l'IP, mais l'Espagne est en train de réformer son système.

Le mardi 19 mars, une rencontre France-Afrique du Sud sera organisée sur le stand du SPI à 11h, dans le cadre de l'accord signé l'année dernière. Il s'agira d'une session de présentation de l'accord.

## Divers

### Assemblée Générale

L'Assemblée générale du SPI se tiendra le 2 avril à 14h au Forum des Images.

Pour la première fois, l'élection de renouvellement du Comité directeur se fera par vote électronique.

Attention, il ne s'agit pas d'un vote à distance, mais d'un vote électronique en présentiel.

Afin de s'assurer du quorum, il faudra que les adhérents confirment leur présence sur une plateforme après avoir reçu des codes d'accès. En cas d'absence, il sera possible, sur cette même plateforme, de donner pouvoir à une société présente à l'AG.

Le matin du 2 avril, au Forum des Images, deux ateliers seront proposés aux adhérents :

- Stratégie financière : optimisation de la trésorerie, relations banques... avec Maxime Droit (Megara Productions) et Marc Bordure (Agat Films – Ex Nihilo)
- Formes alternatives et démarches pour transformer les sociétés avec Alexandre Brachet de Upian (qui a le label ESUS) et Maël Maiguy (Le Nouveaux Jours Productions) dont la société est une coopérative.

Le mandat de Président de Gilles Sacuto étant arrivé à son terme (4 ans maximum), le nouveau Comité directeur élira un.e nouveau.elle président.e.

Le mandat de Trésorier sera également à renouveler.

### VHSS

Le SPI est très mobilisé sur ce sujet.

Nous prévoyons des rencontres-collèges sur les risques, les assurances, et la responsabilité des producteurs.

Les formations sont désormais obligatoires vis-à-vis du CNC. Il en sera bientôt de même pour les salariés « cinéma ».